

## Explications relatives au rapport final et au décompte final

Le rapport final et le décompte final ainsi que les rapports d'évaluation éventuels font partie intégrante de la prestation prévue dans la décision et permettent au Fonds de prévention du tabagisme de rendre des comptes sur les prestations liées au projet, sur les effets du projet et sur l'utilisation des ressources. Ils conditionnent le versement du montant final par le FPT. Avant ledit versement, les auteurs de la demande reçoivent un commentaire succinct relatif au rapport final qu'ils ont transmis.

Le rapport final et le décompte final doivent nous être transmis par le biais des formulaires *ad hoc* du FPT, en version papier (formulaire signé) et en version électronique (format de texte modifiable, p. ex. Word). Le décompte final détaillé doit être établi de la même façon que le budget. Les rapports peuvent être reliés ou agrafés. Merci de ne pas envoyer de classeur.

### Rapport final

La rédaction d'un rapport final est indispensable, même en présence d'un rapport d'évaluation externe. Les principaux résultats du rapport d'évaluation doivent figurer dans le rapport final.

Le rapport final se compose d'une partie descriptive (partie A) et d'une partie réflexive (partie B). Le rapport est publié – sans le décompte final – sur le site Internet du FPT et mentionnée dans la newsletter. Lors de la clôture de votre projet, vous présenterez les enseignements tirés des deux parties à d'autres responsables de projet ou de programme ou à d'autres acteurs de la prévention du tabagisme. La date de la présentation ainsi que le cadre dans lequel elle s'inscrit sont fixés avec le FPT.

Le rapport doit être rédigé dans un langage non sexiste<sup>1</sup>. Il convient, dans la mesure du possible, de représenter les deux sexes dans les tableaux et autres graphiques du rapport.

S'il s'agit d'un programme de prévention, il convient de transmettre un rapport final pour le programme dans son ensemble et un pour chacun des différents projets faisant partie du programme.

Pour rédiger le rapport, il convient de se fonder sur :

- la demande de financement d'un projet de prévention par le fonds de prévention du tabagisme
- le controlling et l'évaluation du projet.

Pour rédiger le rapport final, il peut s'avérer utile d'avoir recours aux critères de qualité de quint-essenz. Vous les trouverez à l'adresse [http://www.quint-essenz.ch/fr/files/Critères\\_de\\_qualité\\_50.pdf](http://www.quint-essenz.ch/fr/files/Critères_de_qualité_50.pdf). Les indicateurs pour la conclusion (CO) peuvent en particulier s'avérer intéressants.

### Décompte final

Le décompte final fournit des renseignements détaillés sur l'utilisation du crédit. Pour satisfaire aux exigences comptables, il doit être structuré comme le budget du projet (voir : « Instructions relatives à l'établissement du budget », point 5). L'utilisation éventuelle de la réserve doit avoir été validée au préalable par le service du FPT et justifiée dans le décompte final. Le formulaire « Décompte final à l'att. du Fonds de prévention du tabagisme » représente une synthèse du projet et ne remplace pas un décompte final détaillé.

Informations complémentaires : [www.prevention-tabagisme.ch](http://www.prevention-tabagisme.ch) / [www.quint-essenz.ch](http://www.quint-essenz.ch)

Si vous avez des questions, le service du FPT (info@tpf.admin.ch) ou le/la responsable du suivi de votre projet se tient volontiers à votre disposition.

---

<sup>1</sup> Informations complémentaires concernant la formulation non sexiste de textes : <http://www.bk.admin.ch/dokumentation/sprachen/04908/05037/index.html?lang=fr>